



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés : 7

VOTES :

- Pour : 7

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 19 septembre 2018

Décision n°18CA-029

Objet : Marché public « Régime de retraite supplémentaire »

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » (EPMNL)
- VU** la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-578 du 27/04/2012
- VU** les statuts de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* »
- VU** la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°17CA-002 du 27/02/2017 relative à la nomination du Directeur Général de l'EPMNL
- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ARTICLE 1 : D'autoriser le lancement de la consultation pour le renouvellement du marché « régime de retraite supplémentaire », selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Durée : le marché serait conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023

Montant estimé du marché : 80 000 € H.T/an

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur Général à signer le marché correspondant après décision de la Commission d'appel d'offres et de relancer éventuellement une procédure de marché public en cas d'appel d'offres infructueux, en application des articles 25 et 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 3 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LE PRESIDENT
Jean ROTTNER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JR', is written over the printed name 'Jean ROTTNER'.